



ARC 7 Innovations, Mobilités, Territoires et Dynamiques Urbaines

PROPOSITION D'ALLOCATION DOCTORALE DE RECHERCHE

Titre et sujet d'étude proposé

Sécurité urbaine en situation transfrontalière : enjeux de coopération métropolitaine régionale et internationale. Perspectives comparatives sur le cas de l'agglomération franco-valdo-genevoise

Laboratoire d'accueil et encadrant principal (situé en Rhône-Alpes)

Laboratoire d'accueil et encadrant principal (situe en knohe-Alpes)	
Laboratoire (acronyme, intitulé, type et numéro d'ordre)	Laboratoire PACTE (Politiques Publiques, Action Politique, Territoires) UMR 5194
Établissement(s) de tutelle	Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, CNRS, Université Joseph Fourier - Grenoble 1, Université Pierre Mendès France – Grenoble 2
Directeur du laboratoire	Directeur : Nicolas Buclet – Dir. Adj. Dpt Territoires : Romain Lajarge
Adresse du laboratoire	UMR Pacte Département Territoires Institut de Géographie Alpine 14 bis, avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble – France
Tél.	0476822020
NOM, prénom de l'encadrant principal	Anne-Laure AMILHAT SZARY
Adresse prof.	Institut de Géographie Alpine 14 bis, avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble – France
Adresse électronique	Anne-Laure.Amilhat@ujf-grenoble.fr

Ecole doctorale dont relèvera le doctorant

Code ou acronyme, intitulé Ecole Doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire (ED 454)
--

Proposition de recherche à renvoyer avant le 20.6.2013 à

Anne-Laure.Amilhat@ujf-grenoble.fr

Contexte de la thèse :

La thèse s'inscrira dans les problématiques de recherche du groupe thématique de recherches Frontières - Altérité - Marges - Mondialisation, FAMM (http://www.pacte-grenoble.fr/frontiere-alterite-marges-mondialisation/) du laboratoire PACTE. Elle contribuera à développer l'analyse de l'agglomération franco-valdo-genevoise dans le cadre des activités scientifiques de l'ARC 7 de la région Rhône-Alpes, en partenariat avec le projet européen EUBORDERSCAPES (http://www.euborderscapes.eu/)

Descriptif problématique et objectifs de l'étude :

Ce sujet de thèse est né du constat d'une étonnante absence de connaissance scientifique à la fois sur le thème de la sécurité frontalière à l'échelle métropolitaine, et sur la question de la frontière dans le traitement de la sécurité urbaine. Ainsi, lorsqu'un spécialiste de gouvernance métropolitaine transfrontalière s'attaque à la question de la sécurité1[1], c'est avant tout à la lutte contre le terrorisme et aux problèmes liés à la police aux frontières qu'il s'intéresse. La question de la sécurité des citoyens vivant dans des zones soumises à des turbulences criminelles importantes est très peu abordée, ou alors selon des stéréotypes préconçus : il est alternativement présenté comme plus dangereux de vivre près de la frontière du fait de la possibilité pour les criminels de franchir la ligne pour se mettre à l'abri, ou bien au contraire, on imagine ces espaces surinvestis de forces de sécurité internationale pouvant aussi protéger la vie quotidienne des citoyens.

Si l'ouverture des frontières internes de l'Europe (espace Schengen) a conduit à offrir un territoire plus large aux pratiques urbaines, en quoi a-t-elle fait évoluer les phénomènes de délinquance ? A-t-elle conduit à une coopération dans la lutte contre l'insécurité urbaine ? Quels sont les phénomènes de contournement des normes observés dans ces territoires ? Bien qu'intégrée dans les relations métropolitaines transfrontalières, la question de la coopération en matière de sécurité urbaine n'en reste pas moins un sujet sensible dont la compétence, initialement régalienne, attribuée stratégiquement à certaines structures de coopération, est difficile à partager. Pourtant, un travail préventif en la matière et une gestion de proximité contribuent grandement à l'amélioration du quotidien dans les grandes agglomérations : la thèse cherchera donc à mettre en regard représentations urbaines, pratiques de police et pratiques sociales pour mieux comprendre la question de l'insécurité urbaine en contexte frontalier.

Le fait d'aborder la coopération transfrontalière à travers le prisme de la sécurité urbaine pourrait permettre de réfléchir aux dynamiques métropolitaines en croisant à la fois des analyses en termes d'acteurs et des approches en termes de territorialités. « Nous considérons que cet objet spatial [la frontière] est tout autant une construction sociale qu'une institution, ce qui implique que les acteurs de la frontière soient aussi bien ceux qui la font ou la remettent en cause politiquement, à savoir les Etats, que tous ceux, qui, au quotidien, agissent autour et en fonction d'elle »². Cette définition permet de comprendre des dynamiques métropolitaines complexes dans le cas où des agglomérations s'étendent de part et d'autres de la frontière. Pour la France, quatre grandes agglomérations transfrontalières sont identifiés: Lille-Roubaix-Tourcoing, la Grande-Région luxembourgeoise, la région urbaine de Bâle et l'agglomération franco-valdo-genevoise³. C'est ce dernier cas qui constituera le point d'entrée de cette recherche, laquelle devra être menée dans une

^{1[1]} Brunet-Jailly, Emmanuel (dir.), 2007, *Borderlands: Comparing Border Security in North America and Europe,* Ottawa, University of Ottawa Press

² Amilhat Szary, Anne-Laure, « Murs et barrières de sécurité : pourquoi démarquer les frontières dans un monde dématérialisé ? », in *Dictionnaire des mondialisations* (2^{ème} édition augmentée), dirigé par C. Gorrha Gobin, p. 447-451

³Des phénomènes comparables apparaissent à l'est de Nice ou au sud de Bayonne, mais à des échelles démographiques moins importantes.

visée comparative, ce qui amènera le doctorant à choisir un ou deux terrains complémentaires parmi cette liste, de façon à mieux mettre en évidence les problèmes spécifiques auxquels fait face la Région Rhône-Alpes.

<u>Critères d'éligibilité des dossiers de candidature</u> : La ou le candidat(e) devra être titulaire d'un master recherche (ou diplôme équivalent) et avoir une formation géographie ou aménagement du territoire. Il/elle devra maîtriser l'anglais oral et écrit.

<u>Dossier de candidature</u>:

Le 20/6/2013 au plus tard, un dossier détaillé contenant les pièces suivantes sera renvoyé à <u>annelaure.amilhat@uif-grenoble.fr</u> :

- le projet de recherche,
- une lettre de motivation,
- un C.V. détaillé,
- un relevé de résultats académiques,
- le mémoire de master (et sa note).